



La Roche-sur-Yon, le 3 juillet 2012

Monsieur le Maire

A plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, des Maires ou Présidents de Communautés de Communes nous ont fait part de leurs difficultés à mener à bien leurs projets d'aménagement que ce soit en matière de montage de dossiers ou de travaux, en raison de la lourdeur des procédures et la complexité des règles à respecter.

Parallèlement, l'ATESAT (l'assistance technique de l'Etat) cessera son activité d'ici la fin de l'année. Ainsi, toutes les communes et notamment les plus petites, ne pourront plus s'appuyer sur l'ingénierie publique de l'Etat dans le domaine de la voirie, de l'aménagement ou de l'habitat.

Ce sujet a d'ailleurs souvent été évoqué lors des réunions de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes.

Dans ce contexte, il nous est apparu opportun de prendre une initiative commune en proposant au Conseil Général, aux communes et intercommunalités, de créer une agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Lors de sa session des 28 et 29 juin 2012, le Conseil Général a ainsi décidé de la création de cette agence. Celle-ci prendra la forme d'une société publique locale constituée des collectivités locales qui souhaiteront en devenir actionnaires.

Son action portera sur :

- la réalisation d'opérations d'aménagement
- la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries...)
- toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Monsieur Robert GUERINEAU
Maire
Mairie
66 Rue du Villebon
85230 SAINT GERVAIS

Les missions de l'Agence consisteront à faciliter la réalisation des études et travaux réalisés par les collectivités actionnaires grâce aux moyens mutualisés entre le Conseil Général (Direction des Routes) et Vendée-Expansion.

Aussi, si vous souhaitez participer à cette initiative, nous vous invitons à faire délibérer votre Conseil municipal ou communautaire pour devenir actionnaire de la Société Publique Locale (SPL), en acquérant une action d'une valeur de 500 €.

Pour de plus amples informations sur les modalités de participation à cette SPL et la nature de ses activités ou pour toute autre question, nous vous invitons à contacter directement Vendée-Expansion - tél. 02 51 44 99 31.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves AUVINET

Président de l'Association des Maires



Bruno RETAILLEAU

Président du Conseil Général